



Mémoire

**Comment améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi
ainsi que le service du transport par taxi dans
l'agglomération de Montréal?**

**Remis à la Commission sur les transports et les travaux publics
M. Michel Bissonnet, président**

7 mai 2014

Les faits, notre réalité



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires.

De ce qu'on a pu lire dernièrement dans les médias, faisait état de la sécurité des chauffeurs et des clients « réguliers », les personnes ambulantes utilisant généralement des berlines.

Vous aurez compris que nous voulons vous entretenir de la sécurité des personnes handicapées clientes de taxis adaptés.

En ce qui concerne une grande majorité de personnes en situation de handicap, elles doivent utiliser des minis fourgonnettes adaptées, puisque dans le jargon, elles ne sont pas « transférables ».

La situation des taxis fourgonnette adaptés ne se limite pas seulement aux taxis ayant des contrats avec la STM.

Conséquence de l'inaccessibilité du métro de Montréal, du mauvais entretien des rampes arrière des autobus réguliers et de l'absence de spontanéité qu'offre le transport adapté, il nous arrive également de prendre des taxis adaptés que nous payons nous-mêmes. Et ça bien sûr c'est lorsqu'il y en a de disponibles. Souvent nous faut-il l'attendre longtemps, parfois au-delà d'une heure.

D'un point de vue juridique



Dans le document de présentation « **L'industrie du taxi : Sécurité des chauffeurs et des usagers** », à la page 25, on parle de transport illégal.

Cependant, on omet de parler de pratiques illégales chez certains intermédiaires...

Les personnes handicapées, dans une grande proportion, vivent sous le seuil de la pauvreté et sans scrupule, on les exploite et on va leur « arracher » une somme supplémentaire à ce que coûterait réellement la course.

Depuis bon nombre d'années, on compte plusieurs victimes de **surcharges tarifaires** de la part de compagnies, mais particulièrement d'une. On dit à ces clients que pour que ça vaille la peine d'aller chercher, il faut qu'il y ait cette surcharge pouvant atteindre souvent jusqu'à 10 \$ la course de plus que ce qui aurait pu en coûter pour une course au taximètre. Et que ça vaille la peine ou non, M. le Président, vous qui êtes avocat, vous savez que c'est illégal!

Comme les personnes en situation de handicap représentent une clientèle dite « vulnérable », certains propriétaires de compagnie de taxis, certains chauffeurs de taxi n'ont aucun scrupule à surcharger un tel client, qui selon eux ne portera probablement pas plainte, parce que, de toute façon, il croira aveuglément que ce que le chauffeur ou le répartiteur lui dit est « régulier ».

Et si jamais une personne un peu plus revendicatrice osait demander pourquoi on ne fait pas la course au taximètre et que le montant forfaitaire qu'on nous a fixé semble plus élevé que ce que ça devrait coûter en réalité, le chauffeur de taxi ou le répartiteur ira jusqu'à défendre ce point en disant que le temps qu'il met à attacher et détacher le client handicapé est du temps qu'il ne mettrait pas sur une clientèle régulière!

Ou bien, on a même entendu : « Ça coûte beaucoup d'argent pour faire adapter un véhicule tel que ceux-ci, il faut donc récupérer les coûts de cette façon. » Et ça en plus, c'était à l'époque où le **MTQ** subventionnait encore les quelques vingt mille dollars.

L'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* stipule que :

DROIT À L'ÉGALITÉ DANS LA RECONNAISSANCE ET L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS

10. *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

Puis, l'article 15 de la *Charte* qui fait état que :

15. *Nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et de caravanning, et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles.*

Et finalement l'article 48 :

48. *Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.*

Tout ça pour dire que la sécurité va jusque là. Celle-ci n'est peut-être pas d'ordre physique, mais c'est définitivement une pratique qui exploite la « naïveté » de certaines personnes handicapées. Le **RAPLIQ** considère que c'est vil et scandaleux d'agir de la sorte. Les personnes opérant ainsi devraient perdre leur permis...à vie. Voilà selon nous une façon de rétablir la sécurité entre l'intermédiaire et le client.

Maintenant, si on se trouve sur la rue attendant un autobus qui ne vient pas ou encore que le deuxième vient de passer tout droit devant nous parce qu'il n'a tout simplement pas eu envie de nous embarquer ou que sa rampe ne fonctionne pas pour vrai. Est-ce que nous pouvons prétendre pouvoir héler un taxi sur le coin de la rue?

Ou pire, le soir, un quartier mal éclairé. On doit retourner chez nous. Il fait froid. On voudrait pouvoir prendre un taxi. Seulement, on ne peut pas, parce que pour les personnes en situation de handicap, rien n'a encore été pensé...

Ailleurs dans le monde...

Londres



À Londres, une personne en situation de handicap et utilisant un fauteuil roulant motorisé ou non pliable et étant non-transférable, peut sortir dans la rue et héler un taxi! Oui, oui, vous avez bien lu. Dans la capitale britannique, TOUS les taxis appelés « **Black cabs** » sont accessibles aux personnes handicapées.



<http://www.londonblackcabs.co.uk/About.html>

New-York



6 décembre 2013

Un taxi sur deux sera accessible aux personnes en fauteuil roulant en 2020.

C'est donc dire que plus de 6 600 « **Yellow cabs** » ou « **Medallion taxis** » seront enfin accessibles aux personnes se déplaçant avec une aide à la mobilité.

NEW-YORK, NY - Quatre organisations de défense des droits des personnes handicapées, la **Commission de New York City Taxi et Limousine (CCM)** et le bureau du maire pour les personnes handicapées (**MOPD**) ont annoncé aujourd'hui qu'elles ont conclu une entente de principe historique. 50 % de la flotte totale des taxis new-yorkais sera accessible aux personnes utilisant un fauteuil roulant ou tri/quadrporteur en 2020. L'accord est le premier du genre dans le pays et serait une des flottes de taxis les plus accessibles dans la nation et l'un des plus adaptées aux personnes handicapées dans le monde.

L'accord prévoit la **CCM** de proposer des règles qui, si il est approuvé suite à une audience publique qui se tiendra l'an prochain, nécessitera des taxis additionnels pour remplacer, par attrition, au moins 50 pour cent des véhicules de taxi par des véhicules accessibles aux personnes en fauteuil roulant pour 2020.

Les taxis de New-York ont généralement une durée de vie de trois à cinq ans, selon la façon dont ils sont exploités et les 2000 nouvelles licences de taxis qui seront délivrées au cours des prochaines années (dont 200 ont déjà été vendus aux enchères) seront pris en compte pour l'objectif de 50%. Le processus de réglementation permettra de déterminer comment le nombre restant sera atteint.

"New York est une ville de classe mondiale. Maintenant, il va aussi y avoir un système de taxis de classe mondiale », a déclaré **Sid Wolinsky** un avocat des droits des personnes handicapées. "Cela fera de New York une ville plus vivable pour les dizaines de milliers de résidents et ses visiteurs. "

«Pendant trop longtemps, les utilisateurs de fauteuils roulants ont manqué un accès adéquat au réseau de transport de New York, " a déclaré le commissaire **CCM** et président **David Yassky**. «Nous sommes à la **CCM** ravis d'être en mesure de corriger cette lacune de longue date dans un système de taxis qui est par ailleurs une source de tant de fierté pour New York. "

Actuellement, seuls 231 sur 13 237 taxis de la ville sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant . En Juin 2012, la Ville a établi un programme de répartition permettant aux utilisateurs de fauteuils roulants pour demander un taxi accessible via le 311. «Le programme de l'expédition a aidé des milliers d'utilisateurs de fauteuil roulant à obtenir un taxi , mais il n'est pas suffisant. L'accord d'aujourd'hui va nous apporter une flotte de taxis vraiment accessible », a déclaré **Yassky**.

" C'est le but de mon administration de faire de New-York la ville la plus accessible et inclusive dans le monde, et cet accord historique favorise nettement cette mission ", a déclaré le commissaire **MOPD Victor Calise**.

« L'accord historique d'aujourd'hui garantit que ce service pris pour acquis par un si grand nombre est accordé à tous les New-Yorkais ", a déclaré le commissaire **TLC Frank Carone**.

«En veillant à ce que 50 pour cent de notre flotte de taxis soit accessible en fauteuil roulant, notre ville a démontré encore une fois que nous prenons soin des personnes les plus dans le besoin et sommes à la fine pointe de questions progressistes. New York a toujours été un modèle pour le reste du monde , et je suis plein d'espoir que l'annonce d'aujourd'hui va servir d'exemple pour d'autres villes dans le monde entier. "

" Une fois de plus, la ville de New-York ouvre la voie dans la fonction publique et les soins. "

" Enfin, une étape monumentale a eu lieu l'égalité pour tous , " a déclaré le commissaire **TLC Lauvienska Polanco**. «Je tiens à exprimer à la fois ma reconnaissance et remerciements pour le travail des avocats des droits des personnes handicapées, le bureau du maire pour les personnes handicapées, Bureau et Taxi et Limousine Commission du personnel de la ville de New-York Corporation avocat de parvenir à un règlement historique équilibré ", a déclaré **TLC Le commissaire Edward Gonzales**.

Le procès a été intenté par une coalition de personnes handicapées, y compris la Campagne « Taxis pour tous », **États- Spinal Association , 504 Democratic Club et handicapé en action**.

Un des demandeurs, **Simi Linton** : « Surtout à New York, la possibilité de voyager dans un taxi est indispensable pour se rendre au travail , rendez-vous médicaux , et des événements culturels. Il est essentiel en cas d'urgence. C'est une victoire!"

James Weisman, avocat général de la demanderesse, a ajouté que " Cela va sauver des dizaines de millions par année en coûts de transport adapté. Faire cabines accessibles n'est pas seulement la chose sensée à faire pour les nombreux New-Yorkais et les visiteurs de la ville qui utilisent un fauteuil roulant."



Toronto

Toronto rendra tous les taxis accessibles aux handicapés



Les personnes en fauteuil roulant pourront monter à bord de n'importe quel taxi de la Ville Reine d'ici dix ans.

Le conseil municipal a donné son aval mercredi soir à une réforme majeure de l'industrie du taxi.

En plus de l'obligation d'avoir un véhicule accessible aux personnes handicapées d'ici **2024**, cette réforme forcera tous les chauffeurs à obtenir leur propre licence, plutôt que de louer un taxi d'une compagnie.



Et pourquoi ne pas créer un fonds ? Les New-Yorkais solidaires !

La Commission Taxi & Limousine a convenu mercredi d'imputer un supplément de **30 cents sur chaque course** de taxi- ce qui fait partie d'un plan historique de rendre les « **Yellow cabs** » accessibles aux personnes en fauteuil roulant, et ce, à **50% de sa flotte**.

Le vote unanime a provoqué d'émouvants témoignages de la part de New-Yorkais en situation de handicap, expliquant les difficultés de se déplacer dans la ville.

Le supplément de 30 cents sera prélevé à partir de **janvier 2015** sur tous les tarifs de taxi. L'argent sera placé dans un fonds destiné à aider les propriétaires des taxis New-Yorkais à rendre leurs véhicules accessibles aux fauteuils roulants.

Seulement environ 400 des 13.000 Yellow cabs maintenant dans les rues de la ville, peuvent accueillir des fauteuils roulants. Ce nombre passera à plus de **6,500 d'ici 2020**, en vertu d'un accord conclu l'année dernière par les défenseurs de l'accessibilité et le maire d'alors, Michael Bloomberg.

C'est le **Maire de Blasio** qui a proposé la prime de 30 cents pour financer les mises à niveau.

À l'audience de **TLC (Taxi & Limousine Company)** de mercredi, laquelle a duré plus de trois heures, les personnes handicapées new-yorkaises ont dit que ceci changerait leur vie.

Des demandes trop modestes

Il faut malheureusement se rendre à l'évidence, Montréal fait piètre figure en matière d'accessibilité laquelle est liée directement à la sécurité des passagers en situation de handicap et utilisant une aide à la mobilité.

Trois grandes villes (**Londres, New-York, Toronto**) ont pris les mesures nécessaires pour assurer aux personnes ayant des limitations fonctionnelles la possibilité d'avoir accès en tout temps à un taxi comme tout le monde.

En imposant des règles, en faisant preuve d'inclusion sociale et en considérant tous les points de vue et toutes les sources d'investissement et leur horizon d'amortissement, c'est tout à fait possible de le faire.

Donner aux Montréalaises et aux Montréalais l'autonomie et le choix de décider par eux-mêmes.

Le milieu associatif est composé d'organismes de toutes philosophies, qui ont souvent plus ou moins le même mandat en ce qui a trait aux personnes handicapées, mais qui offrent une majeure dans un domaine qui leur est particulier.

Toutefois et bien que nous oeuvrons pour la même cause, il arrive pour certains dossiers que nos visions soient opposées. C'est exactement la situation actuelle.

Nous ne sommes pas favorables à argumenter sur l'opinion d'autres organismes. Néanmoins, nous ressentons le besoin de le faire particulièrement dans ce cas-ci car l'organisme nommé siège sur le Conseil d'administration et est donc apte à influencer votre instance.

Bien que de ce fait, nous croyons que notre opinion n'obtiendra pas votre faveur, selon nos convictions et la philosophie du **RAPLIQ**, de vous faire part de ce qui suit :

Kéroul qui est un organisme dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte. (Approche touristique et culturelle)

Et

RAPLIQ qui est un organisme oeuvrant en défense des droits des personnes en situation de handicap et visant l'éradication de la discrimination faite à leur égard. (Approche juridique).

Kéroul siège sur le **conseil d'administration du BTM**, représente la clientèle à mobilité réduite et souhaite être la voix de ces usagers.

Les principales préoccupations de Kéroul sont :

- La disponibilité des taxis accessibles;
- Le nombre des taxis adaptés;
- La formation des chauffeurs;
- Les pratiques de surcharge tarifaire;
- La promotion et la diffusion de l'information;
- Les normes minimales des véhicules automobiles retenus pour le transport par taxi (adaptés ou non)

Le point de préoccupation qui surprend le plus le **RAPLIQ** est le second picot. **Kéroul** demande à ce que la ville de Montréal ait **10% de minis fourgonnettes accessibles/adaptées** pour les clients utilisant un fauteuil roulant/triporteur/quadriporteur.

Pourquoi 10%?

Montréal doit-elle se contenter de ce faible pourcentage? Mais pourquoi toujours penser petit?

Nous personnes à mobilité réduite, payons pourtant les mêmes taxes municipales qu'un citoyen sans limitation. Lorsqu'on monte à bord d'un taxi adapté privé, on ne nous fait pas de cadeau parce qu'on est handicapé! On paye le montant inscrit au taximètre, comme tout le monde!

Nous vivons dans une métropole qui, il y a trois ans a adopté une politique d'accessibilité universelle. Nous participons aux travaux d'une Commission permanente présidée par non seulement un homme de loi, mais quelqu'un qui s'y connaît en matière de taxi.

Cette Commission compte des membres au curriculum prestigieux et ayant un sens de jugement et des valeurs bien orientés.

Un autre facteur de plus en plus important. On en parle beaucoup et depuis plusieurs années. Bientôt nous y serons. La population est vieillissante et en **2020**, on prévoit que les gens à mobilité plus ou moins réduite compteront pour **plus de 25%**

Tel que présenté précédemment, **la flotte de taxis londoniens est accessible à 100%.**

Toronto a adopté une résolution abondant dans le même sens d'ici **2024**. Et **New York** a adopté une politique qui offrira l'accessibilité universelle sur **50%** de sa flotte.

Et Montréal ne mérite pas au moins 50%?

C'est ce que revendique le **RAPLIQ** en matière du nombre de taxis accessibles, également sur un **horizon de dix ans**.

Nous ne croyons pas que nos demandes soient extravagantes. Ce sont des droits et présentement les mesures sont loin d'être équitables.

Il n'est pas rare de voir cette scène à Montréal :



Ce serait bien qu'on puisse voir celle-là aussi :

Nos revendications

- **La disponibilité des taxis accessibles.** (Que ceux-ci puissent arriver en dedans de 30 minutes.)
- **Le nombre de taxis adaptés** (50% sur 10 ans)
- **La formation des chauffeurs** (Courtoisie, patience, langue. Plusieurs ont beaucoup de difficulté à s'exprimer en français);
- **Le respect de la clientèle avec qui ils travaillent;**
- **Les pratiques de surcharge tarifaire.** (Qui ne devraient être acceptées en aucun cas). Même les « contrats » entre compagnie et client. Certains clients nous ont raconté se sentir intimidés et contraints à accepter ce mode de paiement. Si jamais ça arrive, il faut que ce soit dénoncé sur le champ. Que ce soit lors de la réservation ou en personne avec le chauffeur;

Merci de votre lecture et analyse!

Linda Gauthier
Présidente au RAPLIQ

Références

- « About London (UK) taxis »

<http://www.londonblackcabs.co.uk/About.html>

- “50% of New York City taxicabs to be wheelchair accessible by 2020”

<http://www.nydailynews.com/new-york/50-cabs-wheelchair-accessible-2020-article-1.1539688>

- “New York City Approves 30¢ Surcharge to Pay for Accessible Taxis”

http://www.nytimes.com/2014/05/01/nyregion/city-approves-30-surcharge-to-pay-for-accessible-taxis.html?_r=0

- « Toronto rendra tous les taxis accessibles aux handicapés »

<http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2014/02/20/001-taxis-accessibles-toronto-frais-nettoyage.shtml>

- « Charte des droits et libertés de la personne »

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM

- Kéroul

<https://www.keroul.qc.ca/>

- RAPLIQ

<http://www.rapliq.org/>